



La rentrée scolaire 2019

— Dossier de presse

Fribourg, le 23 août 2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD



Introduction

D'excellents résultats pour les élèves fribourgeois

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a présenté les résultats de deux enquêtes visant à mesurer l'atteinte des compétences fondamentales en langues et en mathématiques. Elles se sont déroulées en 2016 et en 2017 dans toute la Suisse, permettant de collecter des données utiles. Les résultats obtenus par les élèves fribourgeois sont plus que réjouissants. D'une façon générale, ils se situent à chaque fois au-dessus de la moyenne suisse ou des cantons de référence pour les élèves francophones et dans la moyenne ou juste au-dessus pour les élèves germanophones. A souligner: les élèves francophones du canton ont particulièrement brillé en mathématiques avec le meilleur résultat de Suisse!

Crayons, gommes, plumes et cahiers à disposition des élèves, gratuitement

L'arrêt du Tribunal Fédéral 2C_206/2016 du 7 décembre 2017 a particulièrement touché le canton de Fribourg en raison du caractère obligatoire des activités culturelles et sportives organisées dans le cadre scolaire et de la possibilité, pour les communes, de refacturer une partie des frais ainsi occasionnés aux parents. La loi scolaire a été modifiée ce printemps: ainsi l'Etat financera dès le 1^{er} janvier 2020, et ce en vue de la rentrée scolaire 2020, outre les moyens d'enseignement, les fournitures scolaires alors que les communes prendront en charge les activités culturelles et sportives. Pour éviter aux communes des années blanches en 2018/19 et 2019/20, deux subventions de 3 millions de francs chacune ont été prévues, ce qui correspond à 75 francs par élève et par année. Ce montant permettra aux communes de payer en partie les fournitures scolaires mises à disposition des élèves par les écoles et les activités culturelles et sportives qui sont au programme de cette année scolaire qui débute.

Climat, quel rôle pour l'école?

Depuis plusieurs années déjà, le développement durable est non seulement en bonne place dans les plans d'études, mais il est aussi une préoccupation commune des élèves, des enseignant-e-s et des directions des écoles du canton. Le nombre et la variété des projets développés par les élèves sont d'ailleurs éloquentes. C'est grâce à des jeunes formés que nos sociétés pourront espérer résoudre les problèmes actuels et futurs, y compris ceux en lien avec le climat. Cela n'a pas toujours été bien compris, mais le rôle de l'école n'est pas d'inciter les élèves à sécher les cours pour participer à des manifestations ou à des grèves organisées durant le temps scolaire. L'école ne peut pas non plus faire siens les slogans qui prétendent que parce qu'il y a une urgence climatique, il ne sert à plus rien d'aller à l'école ou d'étudier. Au contraire: le rôle de l'école, c'est d'apporter aux élèves des connaissances, des savoir-faire et un savoir-être qui leur permettront de relever les défis auxquels ils et elles devront faire face. Une délégation d'élèves a notamment été invitée à participer activement à l'élaboration du plan climat fribourgeois.

Quelques chiffres en exergue

—
Lors de cette rentrée scolaire 2019/20, **46'600 élèves** prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise, soit 79 de plus que l'année dernière.

L'école obligatoire commence le jeudi 29 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels et Ried b. Kerzers dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 26 août déjà.

Une fois n'est pas coutume, **les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2** (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe avant les élèves de l'école obligatoire, **soit le lundi 26 août**, y compris ceux du GYB.

Désormais, nous distinguerons dans les **effectifs** que nous présentons dans ce dossier, les élèves **physiques** et les élèves «**légaux**» (tableaux p. 15 et 16). Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont **10,9 classes supplémentaires** (16,45 en 2018/19) qui seront ouvertes pour répondre aux besoins du cycle 1 et des écoles du S2 notamment. Cinq classes sont fermées au cycle 3.

Peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit **18,5 pour l'école infantine** (18,4) et **19,1 pour l'école primaire** (19,2). Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de **14,8 élèves** pour une **classe à exigences de base**, de **21,8 élèves** pour une **classe générale** et de **22,7 élèves** pour une **classe pré-gymnasiale**.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2019 qu'en 2018 426 postes mis au concours (391 en 2018) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2 ainsi que les nouveaux postes dus au transfert à l'Etat des services d'intégration SI Fondation de la Glâne et les Buissonnets, **l'effectif total du corps enseignant se monte à 3311,05 EPT, soit une augmentation de 98,03 EPT** (à savoir 77,46 EPT pour les SI et 20,57 nouveaux postes) depuis la dernière rentrée scolaire (41,5 EPT en 2018).

Table des matières

Principales nouveautés de la rentrée scolaire	5
1. Scolarité obligatoire	6
1.1 Modifications de la loi scolaire et de la loi sur la pédagogie spécialisée	6
1.2 Mise en œuvre de la loi scolaire et de son règlement	7
1.2.1 Nouvelles directives et autres documents à disposition	7
1.2.2 Directives et autres documents en cours d'élaboration	7
1.3 Entrée en vigueur du Lehrplan 21	8
1.4 Concept cantonal MITIC: la formation des enseignant-e-s	9
1.5 IS-Academia: une nouvelle plate-forme au service des directions d'établissement scolaire pour faciliter l'organisation des remplacements	9
1.6 Apprentissage des langues: offre de formation et projets d'immersion	10
1.7 Culture & Ecole	10
1.8 Classe relais pour le primaire: un premier bilan	10
2. Enseignement secondaire du deuxième degré	11
2.1 Entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur	11
2.2 Introduction de l'informatique en tant que science comme branche obligatoire au collège	11
2.3 Introduction de l'approche «apportez votre équipement personnel de communication» (AVEC ou BYOD en anglais)	11
3. Orientation professionnelle	12
3.1 Renforcement des compétences de base chez les adultes	12
3.2 3 ^e édition des Job Dating et 2 ^e édition des Info-Métiers dans les CO	12
Faits et chiffres	13
4. Situation de l'emploi dans l'enseignement	14
4.1 Ecole enfantine et primaire (cycle 1 et cycle 2)	14
4.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	14
4.3 Ecoles du secondaire supérieur	14
4.4 Départs à la retraite	14
5. Evolution du nombre de classes et d'élèves	15
5.1 Ecole enfantine 1-2 ^H	15
5.2 Ecole primaire 3-8 ^H	15
5.3 Cycle d'orientation 9-11 ^H	16
5.4 Enseignement spécialisé	16
5.5 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	17
5.6 Sports/Arts et Formation	17
5.7 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	17
Annexes	18
Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2019/20	18

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Scolarité obligatoire

1.1 Modifications de la loi scolaire et de la loi sur la pédagogie spécialisée

Faisant suite à plusieurs motions demandant des modifications de la loi scolaire sur des questions d'organisation et à la jurisprudence du Tribunal fédéral qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit, plusieurs articles de la loi scolaire ont été modifiés au printemps. Revue des points les plus importants:

Les fournitures scolaires et le financement des activités culturelles et sportives: qui finance quoi?

Ainsi, les moyens d'enseignement et les fournitures scolaires sont désormais fournis gratuitement aux élèves, à l'exception de leurs effets et équipements personnels. Les activités scolaires sont également gratuites. Dans la mesure où les communes n'avaient plus la possibilité de refacturer une partie des frais occasionnés aux parents (à l'exception de frais de repas), une nouvelle clé de répartition, qui entrera en vigueur à la rentrée 2020, a été trouvée. Elle prévoit que l'Etat prend en charge les frais liés aux fournitures scolaires – *ils s'ajoutent à ceux des moyens d'enseignement* - alors que les communes financent les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre de l'école. A noter que les activités scolaires se déroulant à l'étranger ou celles qui sont proposées sur inscription en dehors du temps scolaire sont facultatives; les communes peuvent donc toujours demander une contribution aux parents dont les enfants sont inscrits afin de couvrir tout ou partie des frais effectifs. Les semaines thématiques à options à l'école du cycle d'orientation se déroulant durant le temps scolaire (semaine culturelles et sportives) peuvent comprendre des activités payantes, à la condition que les élèves aient le choix d'activités variées gratuites.

Dans l'intervalle et afin d'éviter une «année blanche» pour les communes, l'Etat a prévu le versement de deux subventions forfaitaires d'un montant de 75 frs par élève dans l'optique de compenser en partie les montants qui ne peuvent plus être refacturés aux parents, la première pour l'année scolaire 2018/19 et la deuxième pour l'année scolaire 2019/20.

Les autres modifications

Changement de cercle scolaire pour des raisons de langue

Lorsque le changement de cercle scolaire est autorisé pour des raisons de langue, la ou les communes du cercle scolaire du domicile ou de la résidence habituelle de l'élève décident, dans leur règlement scolaire, de la participation des parents aux frais d'écolage, dans les limites fixées par le Conseil d'Etat. Ces limites seront fixées par voie d'ordonnance dans les prochaines semaines.

Changement de cercle scolaire au cycle d'orientation,

Au cycle d'orientation, en cas de changement de cercle scolaire pour raison de langue ou motivé par l'intégration dans la filière sports-arts-formation, l'Etat supporte, pour chaque élève concerné-e, 100 % des frais de traitement du personnel enseignant et socio-éducatif, ce qui correspond à un montant de 4'000 francs par élève au bénéfice d'un changement de cercle.

Introduction de classes relais pour les élèves du primaire et financement

Introduites désormais également à l'école primaire, les classes relais sont financées par moitié entre l'Etat et les communes. C'est la commune de domicile qui organise et prend en charge le transport de l'élève de son domicile vers la classe relais, comme c'est déjà le cas pour les élèves qui fréquentent une classe relais au niveau secondaire.

Boissons et aliments hypersucrés: pas d'interdiction mais une recommandation

Les communes et les directions d'établissement veillent à proposer aux élèves, au sein des établissements, une alimentation saine, en particulier en renonçant à mettre à leur disposition des boissons et aliments hypersucrés. Si tel était toutefois le cas, la teneur en sucre des aliments préemballés doit être présentée sans équivoque à tout consommateur et toute consommatrice.

Enseignement à domicile: un semestre au minimum

L'enseignement à domicile est soumis à une autorisation de la Direction. L'autorisation ne sera, en principe, octroyée que pour des semestres scolaires entiers.

Obligation de produire un extrait spécial du casier judiciaire également dans le domaine de la pédagogie spécialisée

Le corps enseignant spécialisé, le personnel de la pédagogie spécialisée ainsi que les thérapeutes engagés par les institutions de pédagogie spécialisée doivent produire, lors de leur engagement, un extrait spécial de leur casier judiciaire.

Ordonnance fixant des montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire et règlement de la loi scolaire

Cette ordonnance sera adoptée prochainement par le CE avec une mise en vigueur pour le 1^{er} août 2020. Les modifications du RLS seront également adoptées après la rentrée avec effet rétroactif au 1^{er} août 2019.

1.2 Mise en œuvre de la loi scolaire (LS) et du règlement (RLS)

—

1.2.2 Nouvelles directives et autres documents à disposition

Pour assurer une mise en œuvre uniforme de certaines dispositions du règlement de la loi scolaire, de nouvelles directives ont été adoptées. Il s'agit:

- Directives concernant la prolongation de la scolarité obligatoire (Art. 36 RLS)
- Directives Elèves en rupture scolaire et sans projets professionnel, programme préprofessionnel (Art. 98 RLS)
- Directives cours facultatifs à l'école du cycle d'orientation (Art. 34 RLS)
- Guide de soutien aux élèves à haut potentiel à l'attention des enseignant-e-s et des directions des écoles (art. 90, 91 et 92 du RLS).

Le guide qui donne un cadre à un ensemble de mesures dont une majorité existe déjà est mis à disposition des directions d'écoles et des enseignant-e-s.

Ces documents sont publiés à l'adresse:

<https://www.fr.ch/dics/institutions-et-droits-politiques/legislation/lois-reglements-directives-dics>

1.2.2 Directives et autres documents en cours d'élaboration

Les principes de base relatifs aux pratiques en évaluation à l'école obligatoire, ont été adaptés pour rendre compte de la motion intitulée *Evaluation et bulletin scolaire au premier cycle (1H-4H) de la scolarité obligatoire* que le Grand Conseil a adoptée le 26 juin 2019 et qui demande que les élèves scolarisés dans les écoles germanophones du canton ne soient soumis à aucune évaluation (ni notes, ni appréciations) avant le deuxième semestre de la 4^e année d'école.

1.3 Entrée en vigueur du LP 21 avec une grille horaire et un nouveau bulletin scolaire

—
Lire un horaire, utiliser un ouvrage de référence ou une cabine téléphonique étaient des objectifs d'apprentissage du plan d'études précédent. Aujourd'hui tout est à portée de main grâce au smartphone, mais encore faut-il apprendre à l'utiliser à bon escient.

Le LP 21 permettra aux écoles germanophones du canton de s'adapter à l'évolution des besoins et des exigences de la société. Tout comme le PER, le LP 21 repose sur des objectifs éducatifs nationaux. Il met l'accent sur les compétences que doivent acquérir les élèves.

Tout comme la grille horaire le montre, de nouvelles disciplines et de nouveaux moyens d'enseignement sont au programme: «Nature, Etre Humain et Société», «Economie, Travail, Economie familiale», «Nature et Technique», «Orientation professionnelle» ainsi que «Médias et Informatique». A cela s'ajoute le programme «Individuelle Vertiefung und Erweiterung» (IVE) qui permet à des élèves de 11^H d'approfondir leurs compétences en allemand, mathématiques, français et/ou anglais durant 3 heures par semaine, ceci en adéquation avec le parcours professionnel envisagé. Ils et elles doivent également mener à bien un projet personnel. Pour formaliser le programme, un contrat est signé par l'élève, ses parents et les enseignant-e-s.

L'implémentation du LP 21 a d'ores et déjà nécessité un fort engagement des enseignant-e-s, des directions d'école ainsi que des cadres du DOA. La formation du personnel qu'elle soit continue ou spécifique, reste la priorité: l'ensemble de l'offre – qui sera étoffée en fonction des besoins - peut être consultée aux adresses suivantes: <https://res.friportail.ch/frimi/de/Weiterbildung> et <https://www.phfr.ch/weiterbildung>.

Conjointement à la mise en œuvre du LP 21, un nouveau bulletin scolaire 1^H-11^H a été prévu, avec les explications correspondantes. Il pourra être édité, dès janvier 2020 grâce au programme Primeo pour les élèves du primaire et grâce à IS-Academia pour les élèves des CO. Pour soutenir les enseignant-e-s du 1^{er} cycle dans l'évaluation de leurs élèves, le DOA a également développé 3 outils:

- un outil de suivi et d'évaluation pour les 1^H/2^H qui permettra d'objectiver les observations de l'enseignant-e et de préparer l'entretien avec les parents;
- un outil de suivi et d'évaluation pour les 3^H et 4^H. Destiné d'abord à l'entretien avec les parents, il doit être développé durant l'été pour se conformer à la décision du Grand Conseil de permettre une approche différente entre les deux régions linguistiques et pour les écoles germanophones de ne plus soumettre les élèves à une quelconque évaluation avant le 2^e semestre de la 4^H et ce, dès la rentrée 2019/20. L'outil devra donc permettre à l'enseignant-e de se faire une idée précise du développement des compétences transversales de l'élève et de l'atteinte des objectifs d'apprentissage sur la base de ses propres observations;
- un ensemble de cartes intitulé «Compétences transversales» pour toutes les classes de la 1^H à la 4^H. Il comprend les compétences qui seront régulièrement observées et présentes dans le bulletin scolaire dès le 2^e semestre de la 4^H. Ces compétences peuvent être développées avec toute la classe ou en fonction des besoins individuels des élèves.

1.4 Concept cantonal MITIC

—

Si le LP 21 contient une discipline « Médias et Informatique » à part entière dont l'enseignement débutera à la rentrée dans les classes de 7^H et de 8^H ainsi qu'en 9^H, le volet numérique du PER est en phase de réécriture. Le canton de Fribourg participe activement aux travaux de la CIIP dans ce domaine. Pour les deux services de l'enseignement, la formation des personnes ressources pour la partie francophone et celles des enseignant-e-s concernés par ce nouvel enseignement dans la partie germanophone du canton est à l'ordre du jour de la prochaine année scolaire.

Ainsi, si 24 personnes ressources germanophones achèvent leur formation « Médias et Informatique » en septembre 2019, 16 autres pourront se former lors de la 2^e volée qui débutera en novembre 2020. Non seulement les enseignant-e-s des classes 7^H-9^H suivront un cours d'approfondissement, mais également l'ensemble des enseignant-e-s de l'école obligatoire. L'objectif du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande est le suivant: avec l'entrée en vigueur du LP 21 à l'école obligatoire, tous les enseignant-e-s auront participé à au moins 3 modules de formation continue « Médias, Informatique et Applications » (MIA 21), <https://res.friportail.ch/frimi/de/>. Pour ce faire, le DOA a conclu un partenariat avec la Haute Ecole Pédagogique de Schwyz, centre de compétences dans cette thématique.

1.5 IS-Academia: une nouvelle plate-forme au service des directions d'établissement scolaire pour faciliter l'organisation des remplacements

—

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DICS afin de faciliter la tâche des directions d'établissement scolaire lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. En effet, selon une enquête menée par les services de l'enseignement obligatoire auprès des responsables d'établissement scolaire, la mise sur pied des remplacements est, d'une façon générale, difficile à organiser, notamment à l'école primaire. Ce sont les remplacements de longue durée qui sont les plus problématiques pour 64 % des directions interrogées et 46 % pour les remplacements de courte durée. Ce sont les doubles degrés 7-8^H qui semblent poser le plus de difficultés pour le recrutement d'un-e remplaçant-e. Selon les régions, la recherche de remplacement peut s'avérer plus laborieuse (en raison des transports et de l'éloignement notamment). Si la question est moins problématique au début d'année scolaire - car le nombre de personnes disponibles est encore suffisant - la situation se péjore au fur et à mesure de l'année scolaire.

Peuvent désormais s'y inscrire les enseignant-e-s travaillant à temps partiel et qui souhaitent se mettre à disposition, les enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite ainsi que les étudiant-e-s qui se forment à l'enseignement.

Opérationnelle depuis la mi-juin, la plateforme a d'ores et déjà séduit plus de 750 personnes qui s'y sont inscrites (état au 15 août)¹. Quant aux offres de remplacement, 75 ont été publiées et 22 sont encore à ouvertes. Les offres de remplacements seront déposées tout au long de l'année scolaire.

¹ L'outil se veut simple d'utilisation et n'opère pas de contrôle particulier lors de l'inscription. Les personnes n'ayant pas de diplôme d'enseignant mais au bénéfice d'un bachelor en lien avec des disciplines scolaires ou un cursus en pédagogie, didactique, psychologie scolaire peuvent répondre aux offres. La direction d'établissement scolaire s'assurera que les personnes intéressées par son offre possèdent bien les diplômes et/ou les compétences requises, avec le soutien du Service des ressources de la DICS.

1.6 Apprentissage des langues: offre de formation et projets d'immersion

—
L'offre de cours en immersion proposée aux élèves de l'école obligatoire s'est encore étoffée pour l'année scolaire 2019/20 et, ce, également pour les écoles primaires. Les annonces se font on-line.

Pour qu'une telle offre de cours soit une réussite, il faut pouvoir compter avec des enseignant-e-s motivés et compétents sur un plan linguistique. La Haute Ecole pédagogique de Fribourg propose une formation continue dans le domaine de l'immersion pour les enseignant-e-s des deux régions linguistiques. L'offre suscite un vif intérêt: les 17 places à disposition ont été prises d'assaut! Quelques jours après l'ouverture des inscriptions, la formation affichait complet.

1.7 Culture & Ecole

—
Culture & Ecole est le programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg. En 2018/2019, plus de 32'000 élèves ont pris part à une activité du programme et de son festival en bénéficiant de bons de réduction ou de la gratuité. L'année passée, les enseignant-e-s ont pu choisir parmi près de 140 activités différentes en français et 60 en allemand ou bilingues. Les classes ont aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires.

Pour l'année 2019/20, de nouvelles collaborations intercantionales sont prévues afin d'enrichir le catalogue d'activités en allemand et bilingues et de faciliter la circulation d'offres de médiation de qualité. Plus de 50 acteurs culturels et institutions continueront de proposer leurs offres à succès; le catalogue se renouvelle également en continu avec des nouveaux ateliers, visites guidées, spectacles, concerts, ou projections de films. Chaque activité comprend un dossier pédagogique qui propose des pistes pertinentes pour la préparation de ce jeune public et l'ancrage des apprentissages prévus dans les plans d'études. Le festival BCF 2019 invitera notamment les élèves dans l'univers de l'opéra. L'objectif est que chaque élève bénéficie une fois par année du programme.

www.culturecole.ch / www.kulturundschule.ch

vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=Yf696T2oA70>

1.8 Classe relais pour le primaire: un premier bilan

—
Deux nouvelles classes relais ont été ouvertes en octobre 2018 pour accueillir des élèves du primaire connaissant de sérieux problèmes de comportement.

Douze élèves (7 francophones et 5 alémaniques) ont pu y être accueillis. Du côté de la classe francophone, sur les 7 élèves accueillis en classes relais, 2 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine. Sur les 5 élèves restant, la réintégration en classe régulière semble compromise en raison de leur problématique d'ordre thérapeutique. En ce qui concerne la classe alémanique, sur les 5 élèves accueillis en classe relais, deux élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine. Pour les 3 autres élèves, leur scolarité en classes relais se poursuivra à la rentrée.

La liste d'attente pour une scolarisation en classe relais comptait, à la fin de l'année scolaire 2018/19, 5 élèves francophones.

2. Enseignement secondaire du deuxième degré

2.1 Entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur révisée

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) qui a fait l'objet d'une récente révision totale (actualisation de la terminologie, intégration de nouvelles filières et de nouveaux éléments comme le bilinguisme ou les mesures de soutien) entre en vigueur le 1^{er} août 2019.

Son règlement, le RESS, précise les dispositions d'application et de détail. L'avant-projet de ce règlement révisé a été discuté, lors de tables rondes, durant les mois de mai et de juin 2019 avec les représentants et les représentantes des parents, des directions d'école et des syndicats du corps enseignant. Il sera mis en consultation en automne. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} août 2020.

2.2 Introduction de l'informatique en tant que science comme branche obligatoire au collège

Comme prévu par le règlement de la Confédération sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, le canton de Fribourg introduira l'informatique comme branche scientifique dès l'année scolaire 2019/20 et de façon progressive. L'enseignement débutera d'abord en première année puis dès la rentrée prochaine en deuxième année. Quatre leçons sont prévues, deux en 1^{re} année et deux en 2^e année. La formation en informatique comprend les éléments suivants: l'introduction à différents concepts (rudiments de langage de programmation, principaux aspects techniques des réseaux informatiques, aspects de la communication numérique liés à la sécurité, etc.) ainsi que l'acquisition d'une bonne compréhension des implications de la société de l'information. Les enseignant-e-s donnant les cours sont des personnes, formées ou en voie de l'être. Deux nouveaux enseignants ont été engagés pour compléter les équipes.

2.3 Introduction de l'approche «apportez votre équipement personnel de communication» (AVEC ou BYOD en anglais)

Au Collège de Gambach, un projet pilote s'est déroulé durant l'année scolaire passée à l'Ecole de commerce. Les élèves ont ainsi amené leur propre ordinateur en classe selon l'approche AVEC («apportez votre équipement personnel de communication»), connue aussi sous son acronyme anglais BYOD («Bring Your Own Device»). Cette année scolaire, ce pilote, qui a été jugé positivement, sera étendu et concernera quatre classes, soit une centaine d'élèves, dans le but d'un élargissement à toutes les classes de première année des écoles du Secondaire 2 à la rentrée 2020. L'objectif est de donner à l'enseignant-e une possibilité supplémentaire de varier ses approches pédagogiques et à l'élève d'accéder plus facilement aux ressources numériques qui sont au cœur de notre société contemporaine.

3. Orientation professionnelle

3.1 Renforcement des compétences de base chez les adultes

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) s'engage aux côtés de la Confédération pour promouvoir les compétences de base auprès des adultes. Avec le programme intitulé «Promotion des compétences de base sur le lieu de travail», les entreprises du canton peuvent profiter de soutiens et de moyens pour organiser des cours permettant l'amélioration des compétences de base des employé-e-s, telle que la lecture, l'écriture, les mathématiques de tous les jours et l'emploi des technologies de l'information et de la communication... et ce, à la place de travail. Les employé-e-s gagnent ainsi en autonomie et sont capables de s'adapter à de nouvelles exigences, telles que maîtriser les fonctionnalités de base d'un ordinateur, comprendre des directives de travail, produire des rapports écrits et effectuer des calculs et conversions. Présenté aux entreprises fribourgeoises en février 2019, le projet a rencontré son public: pas moins de 30 entreprises et associations professionnelles ont montré leur intérêt. Le projet se poursuit.

3.2 3^e édition des Job Dating et 2^e édition des Info-Métiers dans les CO

START! Job Dating permet aux jeunes de se présenter et de mettre en avant leurs qualités et leur savoir-être, en évitant la barrière potentielle du bulletin de notes. Suivant l'entente, cette entrevue peut déboucher sur une place d'apprentissage. Cette action offre donc l'occasion à un grand nombre d'employeurs locaux de faire la promotion de leurs métiers. Fort de son succès auprès des jeunes et des entreprises, c'est une 3^e édition de START! Job Dating qui se déroulera dans plusieurs CO du canton. En effet, durant l'année scolaire 2018/19: plus de 100 entreprises ont proposé 500 entretiens aux jeunes inscrits, avec à la clé, selon les entreprises bon nombre de contrats d'apprentissage signés.

D'autres forums d'information permettent aux jeunes et à leurs parents de découvrir les métiers proposés par des entreprises de la région. Il s'agit des Infos-Métiers organisées dans plusieurs CO du canton en collaboration avec les associations professionnelles. L'opération est reconduite cette année encore, permettant à une trentaine d'associations professionnelles de se présenter directement dans les CO.

Faits et chiffres

4. Situation de l'emploi dans l'enseignement

4.1 Ecole infantine et primaire (cycle 1 et cycle 2)

—
A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 330 postes d'enseignement (239 dans la partie francophone et 91 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les écoles enfantines et primaires dont environ le 20% à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 287 postes étaient à repourvoir (206 dans la partie francophone et 81 dans la partie alémanique) dont le 20% environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent.

4.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

—
96 postes ont été mis au concours (81 dans la partie francophone et 15 dans la partie alémanique) pour environ 38 EPT pour la partie francophone, respectivement 10 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 104 avaient été mis au concours (77 dans la partie francophone et 27 dans la partie alémanique) pour 40 EPT. Quelques difficultés de recrutement ont été relevées.

4.3 Ecoles du secondaire supérieur

—
31 (29 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 18,05 EPT (17,08 l'an dernier). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

4.4 Départs à la retraite

—
Dans le contexte de la modification à venir des conditions de retraite du personnel de l'Etat, le Service des ressources a analysé les départs annoncés dans le domaine de l'enseignement. Il a constaté qu'en 2019 le nombre absolu et le nombre relatif de départs à la retraite par rapport aux départs potentiels ont tous deux connu une augmentation significative par rapport à 2018. C'est surtout le degré primaire qui est concerné: il y a 1/3 de départs supplémentaires par rapport à 2018, ce qui représente environ 20 EPT de plus.

Le risque de connaître une pénurie d'enseignant-e est réelle: l'attractivité du métier n'est pourtant pas en cause. Ce sont des facteurs structurels qui l'expliquent et notamment l'introduction de la 2^e année d'école infantine dans l'ensemble du canton (ce qui a représenté une centaine de classes supplémentaires), la généralisation des responsables d'établissement au niveau primaire dès l'entrée en vigueur de la loi scolaire, soit env. 110 postes administratifs – 65,2 EPT- qui ont été pourvus par des enseignant-e-s, le choix du travail à temps partiel ainsi que la démographie qui a rendu nécessaire l'ouverture de nombreuses classes.

5. Evolution du nombre de classes et d'élèves

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15.05.2019 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

5.1 Ecole enfantine 1-2^H

Au plan cantonal, ce sont quelque 7'011 élèves physiques qui ont été comptés le 15 mai 2019 dans les 378,5 classes à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures de soutien renforcées l'on arrive à un total 7'123 élèves légaux. Il y a en moyenne 18,5 élèves physiques par classe.

	Nombre élèves physiques 2019/20	Nombre élèves physiques 2018/19	+/-	Nombre élèves légaux 2019/20	Nombre élèves légaux 2018/19	+/-	Nombre classes 2019/20	Nombre classes 2018/19	+/-
SEnOF	5383	5278	+105	5435	5334	+101	289,0	285,0	+4
DOA	1628	1559	+69	1688	1605	+83	89,5	87,5	+2
Total	7011	6837	+174	7123	6939	+184	378,5	372,5	+6

5.2 Ecole primaire 3-8^H

Au plan cantonal, ce sont quelque 21'205 élèves physiques qui ont été comptés le 15 mai 2019 dans les 1112,1 classes à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures de soutien renforcées l'on arrive à un total 22'053 élèves légaux. Il y a en moyenne 19,1 élèves physiques par classe sans tenir compte des classes de soutien.

	Nombre élèves physiques 2019/20	Nombre élèves physiques 2018/19	+/-	Nombre élèves légaux 2019/20	Nombre élèves légaux 2018/19	+/-	Nombre classes 2019/20	Nombre classes 2018/19	+/-
SEnOF	16474	16458	+16	17202	17154	+48	868,5	867,5	+1,0
DOA	4731	4784	-53	4851	4912	-61	243,6	244,1	-0,5
Total	21205	21242	-37	22053	22066	-13	1112,1	1111,6	+0,5

Des élèves connaissant des difficultés particulières peuvent aussi se retrouver dans des classes de soutien mises en place par les cercles scolaires. Pour le SEnOF: il y a 96 élèves en 2019/20 (99 en 2018/19) dans 13 classes (13); pour le DOA, il y a 26 élèves en 2019/20 (35 en 2018/19) dans 3 classes (4).

5.3 Cycle d'orientation 9-11^H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11'113 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2019 dans les **581,25 classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures de soutien renforcées l'on arrive à un total **11'243 élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au Cycle d'orientation. Elle est de 14,8 élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,8 élèves pour une classe générale et de 22,7 élèves pour une classe prégymnasiale.

	Nombre élèves physiques 2019/20	Nombre élèves physiques 2018/19	+/-	Nombre élèves légaux 2019/20	Nombre élèves légaux 2018/19	+/-	Nombre classes 2019/20	Nombre classes 2018/19	+/-
SEnOF	8664	8729	-65	8948	8976	-28	434,25	437,25	-3
DOA	2449	2514	-65	2471	2514	-43	147	149	-2
Total	11 113	11 243	-130	11 419	11 490	-71	581,25	586,25	-5

5.4 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisées (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative). Au plan cantonal, 749 (714 en 2018/19) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 548 (515) élèves francophones et 130 (127) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 24 (24) élèves malentendants et sourds francophones, 19 (16) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 17 (17) élèves malvoyants francophones et 11 (15) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 861 élèves (853), dont 727 (720) élèves francophones et 134 (133) élèves alémaniques. Parmi les 861 élèves, 28 (26) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 84 (74) enfants, ce qui représente 18'108 (20'791) nuitées et plus de 60 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de 1'789 (1'706) nuitées.

De même, 22 (23) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors-canton, dont 5 (4) élèves francophones et 17 (19) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Sur les 377 (340) préavis positifs délivrés au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, soit 80% des demandes, 194 (190) élèves bénéficient de MAR en intégration et 183 (150) élèves de MAR en écoles spécialisées.

L'année scolaire 2019/20 compte au total 1'610 (1'567) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé, 4,5 (0) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 6,75 (5,5) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DICS et rattachés aux établissements scolaires publics.

5.5 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—
A la rentrée 2019, les écoles secondaires du deuxième degré comptent 270,6 (260,2 en 2018/19) classes pour 6288 (6212) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 621 (630) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

L'augmentation du nombre de classes est plus que proportionnelle à l'augmentation du nombre d'élèves à cause de différents effets de seuil (choix de la voie de formation, de la langue d'enseignement voire d'un enseignement bilingue) et car l'effectif moyen par classe pour l'année scolaire 2018/19 était supérieur à la moyenne visée de 22.

La formation gymnasiale voit ses effectifs augmenter de 195 élèves. Les effectifs des autres filières du S2 diminuent: école de culture générale (-25), école de commerce à plein temps (-25) et passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires (-69).

5.6 Sports/Arts et Formation

—
Dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières.

Pour l'année scolaire 2019/20, le Service du sport a reçu 486 (461) demandes et en a accepté 387 (376) dont 274 (238) en statut «SAF», 113 (126) en statut «Espoirs» et 20 (12) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 36 (29) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 9 (9) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 181 (184) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 162 (154) au secondaire II et 38 (20) en formation professionnelle.

Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

5.7 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

	Nombre élèves 2019/20	Nombre élèves 2018/19	+/-	Nombre classes 2019/20	Nombre classes 2018/19	+/-
Ecoles enfantines 1-2 ^H	7 011	6 837	+174	378,50	372,50	+6
Ecoles primaires 3-8 ^H	21 205	21 242	-27	1 112,10	1 111,60	+0,5
Classes de soutien	122	134	-12	16	17	-1
Cycles d'orientation 9-11 ^H	11 113	11 243	-130	581,25	586,25	-5
Ecoles spécialisées	861	853	+8	123	123	0
Collèges, école de commerce, ECG	5 667	5 582	+85	243	234	+9
Elèves fribourgeois au GYB	621	630	-9	27,6	26,2	+1,4
Total	46 600	46 521	+79	2 481,45	2 470,25	+10,9

Annexes

Ecoles enfantines 1-2^H: ouvertures et fermetures de classe

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Attalens – Granges	+ 1	ACER	- 1
Avry-sur-Matran	+ 1	Cottens	- 1
Bas-Intyamon – Grandvillard	+ 1	Montagny	- 1
Broc – Botterens	+ 1	Montet – Nuvilly	- 1
Bulle Condémine	+ 1	Région Morat	- 1
Courtion	+ 1	Romont	- 1
Estavayer	+ 1	St-Martin	- 1
Fribourg Péroilles	+ 1	Villars-sur-Glâne Villars-Vert	- 1
La Brillaz	+ 1	Vuisternens-devant-Romont	- 1
La Roche – Pont-la-Ville	+ 1		
La Verrerie	+ 1		
Lully – Châtillon	+ 1		
Mont-Vully	+ 1		
Vuadens	+ 1		
Total	+ 14	Total	- 10
Total	+ 4		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Freiburg - Au	+ 1	Alterswil	- 1
Freiburg - Jura	+ 1	Giffers – Tentlingen – St. Silvester	- 1
Düdingen	+ 1	St. Ursen - Rechthalten	- 1
Flamatt	+ 1		
Plaffeien - Brünisried - Plasselb I	+ 1		
Total	+ 5	Total	- 3
Total	+ 2		
Total DOA & SEnOF	+ 6		

Ecoles primaires 3-8^h: ouvertures et fermetures de classe

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Bulle Condémine	+ 1	Attalens-Granges	- 1
Bulle Léchère	+ 1	Belfaux	- 1
Châtel-St-Denis	+ 1	Bossonens	- 1
Delley-Portalban-Gletterens	+ 1	Châtonnaye – Torny	- 1
Estavayer	+ 1	Echarlens – Marsens – Sorens	- 1
Fribourg - Jura	+ 1	Fribourg - Schoenberg	- 1
Fribourg - Villa Thérèse	+ 1	Givisiez	- 1
Gibloux	+ 1	Gruyères	- 1
Granges-Paccot – La Sonnaz	+ 1	La Brillaz	- 1
La Folliaz – Villaz-St-Pierre	+ 1	Le Flon – St-Martin	- 1
Montagny	+ 1	Le Mouret	- 1
Montet-Nuvilly	+ 1	Matran	- 1
Pont-en-Ogoz	+ 1	Sâles	- 1
Villorsonens	+ 1	Villars-sur-Glâne Villars-Vert	- 1
Vuisternens-dt-Romont	+ 1		
Total	+ 15	Total	-14
Total	+ 1		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Freiburg - Schönberg	+ 0,3	Region Murten	- 1
Flamatt	+ 1	Schmitten	- 0,8
Total	+ 1,3	Total	- 1,8
Total	- 0,5		
Total DOA & SEnOF	+ 0,5		

Cycle d'orientation 9-11^H: ouvertures et fermetures de classe dans les écoles du CO

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
CO Bulle	+ 0,5	CO Belluard	- 1
CO Domdidier	+ 1,75	CO Estavayer	- 2
CO Morat	+ 2	CO Gibloux	- 1
CO Sarine Ouest	+ 2	CO Glâne	- 0,25
		CO La Tour-de-Trême	- 1
		CO Marly	- 0,5
		CO Pérolles	- 1,5
		CO Riaz	- 2
Total	+ 6,25	Total	- 9,25
Total	- 3		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
OS Düdingen	+ 1	DOS Freiburg	- 1
OS Tafers	+ 1	OS Plaffeien	- 1
OS Murten	+ 1	OS Wünnewil	- 2
		OS Kerzers	- 1
Total	+ 3	Total	- 5
Total	- 2		
Total DOA & SEnOF	- 5		